



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION  
n° 2024 - 03 - 20

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13 JUIN 2024

ID : 085-200023778-20240606-DL\_2024\_03\_20-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL.

**Pouvoirs :** Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Jean SOYER / Stéphane GUIBERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Thierry FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

**Mutualisation Défense contre la Mer : Convention  
de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de  
Saint Gilles Croix de Vie pour les travaux de  
confortement de la cale de la Pelle à Porteau et du  
Perré de Saint Gilles Croix de Vie**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Dans le cadre de sa compétence Défense contre la Mer, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération assure des travaux de confortement des ouvrages de Défense contre la Mer.

La Commune de Saint Gilles Croix de Vie souhaite pour sa part maintenir et conforter ses accès à la plage ainsi que son mobilier urbain sur les ouvrages hydrauliques après les tempêtes et grandes marées.

Ainsi, il est envisagé la réalisation des travaux suivants :

- Reprise des enrochements de la cale de la Pelle à Porteau ;
- Réfection et confortement de la cale d'accès de la Pelle à Porteau ;
- Remplacement et remise en place des bancs sur le Perré de la Grande Plage.

Cette opération intéressant simultanément deux maîtres d'ouvrage, à savoir, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et la Commune de Saint Gilles Croix de Vie, il y a lieu de fixer les modalités de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

C'est dans ce cadre qu'une maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de confortement de la cale de la Pelle à Porteau et du Perré de Saint Gilles Croix de Vie est envisagée entre la Communauté d'Agglomération et la Commune du Saint Gilles Croix de Vie.

Il convient donc afin de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation des travaux, de définir les taux d'intervention des 2 parties.

Il est proposé de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique, confiant au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, afin de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation des travaux, et de définir la participation financière des 2 parties.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5616-1 et suivants,**

**Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2422-12,**

**Vu le BP 2024,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 mai 2024,**

**Vu le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique soumis,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1 : APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Saint Gilles Croix de Vie pour la réalisation de travaux de confortement de la cale de la Pelle à Porteau et du Perré de Saint Gilles Croix de Vie et la participation financière de chacune des structures ;**

**Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de confortement de la cale de la Pelle à Porteau et du Perré de Saint Gilles Croix de Vie et tous documents en exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thierry FAYREAU

Givrand, le 11 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 13 JUIN 2024
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 13 JUIN 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).